

Un vaste réseau de corruption locale mis au jour en Seine-et-Marne

Un entrepreneur du BTP est soupçonné d'avoir mis en place un système d'échange de faveurs avec des élus. Plusieurs personnes ont été placées en garde à vue puis mises en examen.

LE MONDE | 21.01.2017 à 10h22 • Mis à jour le 21.01.2017 à 12h04 | Par Simon Piel ([journaliste/simon-piel](#))

La [justice](#) met au jour un vaste réseau de corruption locale en Seine-et-Marne, à Ozoir-la-Ferrière, Bussy-Saint-Georges ou Saint-Thibault-des-Vignes, au fil d'une [enquête](#) sur les pratiques d'un riche entrepreneur du BTP, Antonio de Sousa, patron de la société [France Pierre](#). Son slogan, « Les résidences du [savoir](#) plaire », paraît, à la lumière de l'enquête, particulièrement bien trouvé. Il a été mis en examen en avril 2016 pour « trafic d'influence », « abus de biens sociaux » et « corruption active ». Il est soupçonné d'avoir mis en place, avec certains de ses sous-traitants, un système d'échange de faveurs auprès de certains élus afin d'obtenir des décisions favorables à ses affaires (attributions de marchés, modifications du plan local d'urbanisme...).

AY



(#)

PUBLICITE

[Jérôme Niel affronte le pilote Franck Lagorce #LesDefisMazda \(#\)](#)

Découvrez la confrontation inédite et glacée entre Jérôme Niel et Franck Lagorce, pilote Mazda du Trophée Andros, sur [www.lesdefismazda.fr](#). Des iPhone7...

Mâtiné de réseaux francs-maçons, d'amitié policière, voire judiciaire, d'accointances troubles avec des préfets et des employés de mairie aux postes stratégiques, ou encore d'intérêts bien compris avec des architectes pouvant [murmurer](#) à l'oreille des édiles, l'affaire raconte l'[histoire](#) de la corruption du quotidien que la justice financière peine tant à [prendre](#) dans ses filets.

Cette semaine, plusieurs personnes ont été placées en garde à vue puis mises en examen pour leur rôle supposé dans cette entreprise corruptive. Les enquêteurs des douanes judiciaires, puis de l'inspection générale de la [police](#) nationale, ont mis au jour de multiples transactions suspectes au cours des perquisitions effectuées ces derniers mois.

Ainsi, le virement de plus de 500 000 euros vers le compte d'une étude notariale par la société Lamas, un important sous-traitant de France Pierre, paraît pour le moins fuligineux. Peu avant, la société Lamas avait reçu un virement de plus de 600 000 euros de la société France Pierre. La SCI Nichjaretu, constituée notamment du maire ([Les Républicains](#)) d'Ozoir-la-Ferrière, Jean-François Oneto, finira par [acquérir](#) avec cet argent un terrain au nord de la [Corse](#), comme l'a révélé [L'Obs](#).

Factures ne correspondant à aucune prestation

France Pierre a œuvré à plusieurs reprises sur des constructions de cette ville de 20 000 habitants. Autre élément troublant, M. Oneto a acquis en décembre 2009 un appartement de trois pièces pour un prix très avantageux dans un programme [immobilier](#) de la société France Pierre à Ozoir-la-Ferrière. « *A partir du moment où on travaille avec une commune, on est obligés d'avoir des bonnes relations. Mais ce n'est pas un ami, c'est quelqu'un que je respecte* », a tenu à [préciser](#) M. de Sousa aux magistrats. Il a reporté la responsabilité de l'affaire sur le dirigeant de la société Lamas, Armindo Dias, qui l'avait de son côté largement mis en cause au cours de l'instruction.

Le maire d'Ozoir, M. Oneto, a été mis en examen jeudi soir pour « prise illégale d'intérêts », « détournement de fonds publics », « corruption passive » et « abus de biens sociaux ». Contacté par l'intermédiaire de son avocat, M^e Claudia Chemarin, il n'a pas souhaité [faire](#) de commentaires, indiquant « *réserver ses déclarations aux magistrats* ».

A Bussy-Saint-Georges, ce sont les relations de M. de Sousa avec un entrepreneur polyvalent – il vend du vin et des places pour des matchs de **football** tout en étant un proche collaborateur du maire (certains le disent chargé de l'urbanisme, d'autre directeur de cabinet) – qui intriguent les magistrats. Selon plusieurs témoignages recueillis par les enquêteurs, celui-ci aurait ainsi été imposé auprès de plusieurs entreprises travaillant dans le bâtiment par M. de Sousa. Ce dernier aurait insisté pour que des factures ne correspondant à aucune prestation réelle soient réglées par ces **entreprises** pour **alimenter** une « *caisse noire* » pour la commune.

Jeudi, l'entrepreneur a été mis en examen pour « trafic d'influence passif » et « recel d'abus de bien sociaux ». Le dirigeant d'un sous-traitant de France Pierre a lui aussi été mis en examen. A l'issue de sa garde à vue, l'ancien maire de Bussy-Saint-Georges Hugues Rondeau, élu du **Centre** national des indépendants et paysans (CNIP), n'a pas été déféré, les enquêteurs n'étant pas jusqu'ici parvenu à **établir** de contreparties.

« **Demander des comptes au comptable** »

Enfin, à Saint-Thibault-des-Vignes, le maire Sinclair Vouriot (CNIP) a vu l'extension de sa maison et sa piscine financées à hauteur de 100 000 euros par la même société Lamas, qui a par la suite réclamé une partie du règlement à France Pierre. Cette faveur est-elle liée au **projet** de M. de Sousa d'acquérir des terrains dans une zone d'aménagement concertée de la ville ? Les deux intéressés ont répondu par la négative. L'élu avait été placé en garde à vue le 5 janvier mais n'avait pas été déféré pour des raisons de santé.

Ces exemples ne sont qu'un aperçu des investigations en cours, qui pourraient **mettre** en cause d'autres élus. Amateur de litote, M. de Sousa a assuré aux magistrats qu'il allait « *demandeur des comptes au comptable* », indiquant qu'« *il y a quelque chose qui ne va pas en interne* ». Contacté, son avocat, M^e Maisonneuve, n'a pas souhaité faire de commentaire.

Cette enquête à tiroir trouve son origine dans un signalement Tracfin de 2013, soupçonnant des abus de bien sociaux et du **travail** dissimulé de la société France Pierre. Les enquêteurs avaient alors eu la surprise de **tomber** sur l'ancien préfet de police sarkozyste Alain Gardère, devenu ensuite directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, celui-ci ayant lui aussi bénéficié des faveurs de M. de Sousa. M. Gardère a été mis en examen en janvier 2016, notamment pour « abus d'autorité », « prise illégale d'intérêts », « corruption passive » et « détournement de fonds publics ».